

Chambre à l'appel des motions sur cette politique, pour que nous sachions si ses actes concrétisent son changement d'opinion?

L'hon. M. Greene: A vrai dire, monsieur l'Orateur, la politique énergétique du Canada est extrêmement complexe et nombre de statuts sont en jeu. Il est certain qu'une déclaration à l'appel des motions ne pourrait au mieux représenter qu'un examen superficiel et inadéquat de nos politiques énergétiques, même présenté par moi.

L'AUGMENTATION DES IMPORTATIONS AMÉRICAINES DE PÉTROLE—L'INFLUENCE SUR LES EXPORTATIONS CANADIENNES

M. P. M. Mahoney (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pourrait nous dire dans quelle mesure l'augmentation de 100,000 barils par jour dans les importations de pétrole brut, annoncée hier par les États-Unis pour la dernière moitié de 1970 influera sur les exportations canadiennes vers ce pays.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, les quantités disponibles aux termes de 100,000 barils annoncées, seront attribuées d'après ce que j'ai compris par l'Office d'appel du pétrole aux régions où la situation est critique en ce qui a trait au raffinage. Aussi il est bien difficile de dire quelle quantité exactement sera attribuée au Canada, mais j'espère qu'il sera mis un terme aux difficultés éprouvées par nos clients et que le Canada bénéficiera d'une partie de ce quota.

LES MANIFESTATIONS DE VIOLENCE

MONTRÉAL—PROTESTATIONS DU FRONT DE LIBÉRATION POPULAIRE—MESURES EN VUE D'ÉVITER LE DÉSORDRE

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il dire à la Chambre si certaines dispositions seront prises pour empêcher le désordre qui pourrait survenir au cours de la manifestation du Front de libération populaire le 1^{er} juillet devant l'édifice du Centre de la Main-d'œuvre du Canada, à l'intersection des rues Bleury et Dorchester, à Montréal?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président je n'étais pas au courant des plans relatifs à cette manifestation. On ne m'a pas envoyé d'invitation à moi, personnellement, mais je demanderai au solliciteur général de me renseigner à ce sujet.

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les îles).]

LES STUPÉFIANTS

LA PARTICIPATION DES DÉPUTÉS À L'EXPOSÉ PRÉCÉDANT LE DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION LEDAIN — L'OPPORTUNITÉ D'UN MORATOIRE JUDICIAIRE

[Traduction]

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social—je sais qu'il meurt d'envie de l'entendre—au sujet de la Commission LeDain. Cette commission est-elle toujours sous le coup du veto de M. Trudeau ou bien le gouvernement a-t-il accepté à présent qu'un exposé confidentiel soit fait aux journalistes en l'absence des députés et cet exposé aura-t-il lieu demain avant l'ouverture de la séance de la Chambre à 11 heures?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis sûr que le député admettra que sa question n'est pas formulée de manière telle que la présidence puisse l'accepter.

M. Woolliams: Eh bien, Votre Honneur, je regrette que nous soyons tous aussi hypersensibles, mais il y a eu un veto, dans un certain sens. La question est parfaitement claire. Y aura-t-il demain, préalablement à la séance de 11 heures, un exposé à l'intention des journalistes, et dont les députés seront tenus à l'écart?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le rapport LeDain sera déposé demain. Après la période de questions, j'ai l'intention de rencontrer les leaders à la Chambre des partis d'opposition pour discuter des arrangements relatifs à notre séance d'information et des propositions que nous avons à faire à ce sujet. Nous discuterons la meilleure formule, à notre avis, pour permettre aux porte-parole de l'opposition d'assister à cette séance, si cet arrangement est satisfaisant.

M. Woolliams: La réponse du ministre signifie-t-elle que lorsque la question sera discutée avec les leaders à la Chambre des divers partis, on discutera du droit des députés d'assister à cette conférence au sujet de laquelle il a fait paraître un avis au tableau aujourd'hui?

L'hon. M. Munro: Cette question surgira sûrement au cours de la discussion, monsieur l'Orateur. J'ai cependant l'impression qu'il pourrait s'agir d'une séance d'information à huis clos et que tous les partis pourraient être amplement représentés afin qu'ils puissent être en mesure de commenter le rapport. Cette formule réaliserait probablement notre double objectif, savoir que les membres de la presse soient mis au courant tout en protégeant les droits des députés.